



## Grève du 5 février 2019 La purge grandeur nature

### Quel impact des 2000 départs non remplacés ?

La CGT s'est attelée à un calcul simple : la déclinaison, site par site, station par station, direction par direction, de l'impact potentiel des 2000 départs envisagés par la direction. Lorsque les choses deviennent un peu plus concrètes, chacun peut plus aisément en mesurer les conséquences.

La direction devra donc expliquer où, dans quels services, dans quelles échéances, dans quelles conditions, elle procédera aux coupes claires dans les effectifs. Elle devra

expliquer aux salariés restant en poste comment ils absorberont le travail de leurs collègues partis sous d'autres cieux.

Car à ce jour, rien ne dit qu'il y aurait des remplacements, ni quel en serait le taux, d'autant que la direction a bien exprimé son intention de redéployer une partie des postes rendus vacants par les départs sur des emplois à haut potentiel (et donc très coûteux) qui seraient chargés du développement numérique

#### La quadrature du cercle

Sans être visionnaire, on doit bien admettre que la promesse de maintenir des chaînes de référence sur le linéaire et occuper une place significative sur le numérique, tout en se séparant de 2000 salariés, c'est la quadrature du cercle.

#### Le réseau Régional :

Quels programmes régionaux vont-ils être abandonnés ? Comment tenir l'objectif d'un triplement de ces programmes et dans de telles conditions ? Va-t-on généraliser les JT grandes régions, cette aberration éditoriale ? Va-t-on accélérer la politique d'externalisation, déjà bien entamée, France 3 devenant peu ou prou un diffuseur de programmes conçus et fabriqués à l'extérieur ?

Comment se passer de 20 postes dans les plus petites antennes du réseau qui ne disposent que d'une centaine d'ETP ou supprimer plus de 100 postes en Nouvelle Aquitaine en pleine expérimentation d'une chaîne régionale de plein exercice qui mobilise tous les potentiels ?

Va-t-on poursuivre cette chimère d'une généralisation des polyvalences pour supprimer les emplois, accélérer la dématérialisation pour priver les administratives de leurs activités ?

On peut mesurer l'impact destructeur de ce projet avec cette déclinaison des objectifs de départs, antenne par antenne :

## Réseau régional

Antennes	Total ETP	départs	Solde
ALPES	96,9	20	77
AQUITAINE	249,03	52	197
AUVERGNE	95,66	20	76
BOURGOGNE	133,81	28	106
CENTRE	119,67	25	95
CÔTE D'AZUR	99,7	21	79
HAUTE-NORMANDIE	129,84	27	103
LIMOUSIN	142,79	30	113
MIDI-PYRENEES	233,06	49	184
PARIS ILE-DE-FRANCE	171,62	36	136
PICARDIE	102,76	22	81
PROVENCE-ALPES	386,6	81	305
SIEGE PARTIE F3	28,51	6	23

Antennes	Total ETP	départs	Solde
ALSACE	208,7	44	165
AUVERGNE	95,66	20	76
BASSE-NORMANDIE	96,14	20	76
BRETAGNE	218,86	46	173
CHAMPAGNE-ARDENNE	104,47	22	83
FRANCHE-COMTE	101,34	21	80
LANGUEDOC-ROUSSILLON	141,88	30	112
LORRAINE	168,49	35	133
NORD PAS-DE-CALAIS	281,71	59	223
PAYS DE LOIRE	122,41	26	97
POITOU-CHARENTES	109,92	23	87
RHÔNES-ALPES	267,11	56	211
<b>Total Réseau F3</b>	<b>3811</b>	<b>800</b>	<b>3011</b>

### Le Pôle Outre-mer :

Autre exemple dans le Pôle Outre-mer où la suppression de France Ô pose la question de la représentation des Outre-mer sur les chaînes nationales. L'intention d'accroître le rayonnement des Outre-mer est louable mais qui fabriquera les programmes dédiés ? Comment et avec quels moyens ? Que deviendront *in fine* les équipes de Malakoff ? Sans feuille de route, elles ne semblent avoir aucun avenir dans l'entreprise...

D'ores et déjà le signal d'alarme est tiré à Malakoff : départs précipités de la directrice des programmes, du directeur des contenus, de la directrice artistique et ceux programmés des services de la programmation et de

la communication dans le cadre de la grande restructuration de la Direction Générale Antennes Programmes (DGDAP) .

La direction devra aussi expliquer comment elle entend supprimer autant de postes dans le pôle Outre-mer là où les polyvalences sont déjà largement pratiquées, la concurrence accrue, les moyens financiers restreints.

Faut-il comprendre en réalité que FTV se désengage de sa mission de service public tant sur le plan de la représentation des Outre-mer que sur son devoir de continuité territoriale ? Que conclure d'autre de ce tableau chiffré ?

## Pôle Outre-mer

Stations	Total ETP	départs	Solde
<b>GUADELOUPE</b>	188,5	40	149
<b>POLYNESIE</b>	155	33	122
<b>SAINT PIERRE ET MIQUELON</b>	86	18	68
<b>MARTINIQUE</b>	193,7	41	153
<b>WALLIS ET FUTUNA</b>	66,1	14	52

Stations	Total ETP	départs	Solde
<b>NOUVELLE CALEDONIE</b>	155,9	33	123
<b>REUNION</b>	200,4	42	158
<b>MAYOTTE</b>	93	20	73
<b>GUYANE</b>	162,4	34	128
<b>MALAKOFF</b>	401,3	84	317
<b>TOTAL OUTREMER</b>	<b>1702</b>	<b>357</b>	<b>1345</b>

## Le Siège

Coté Siège, enfin, va-t-on poursuivre la cession déjà bien entamée du patrimoine immobilier ? Car après l'annonce de la fin de la diffusion hertzienne de France 4 et France Ô, c'est le déménagement de l'antenne de Paris Ile de France au Siège qui est programmé cet été, après la fermeture d'Horace Vernet à Issy les Moulineaux et avant celle de Varet.

Le CDE (cette catastrophe industrielle), assurera la diffusion de France 3 et France 5. Assurera-t-il celle des 1ère dont les programmes de Martinique et Guadeloupe 1ère ? Et dans ces conditions, que restera-t-il à Malakoff déjà touché de plein fouet par l'arrêt de France Ô ?

Et quid de l'information nationale de France 3 ? Va-t-on assister à la fin du 19/20 et celle du 12/13 après celle du Soir 3 ? Le regroupement des antennes par genre sera-t-il le moyen de supprimer des postes en dépit des assurances d'une réforme de la DGDAP « à iso effectifs » ?

Comment appliquer le principe clé du recours prioritaire aux moyens internes pour les MIF, les plateaux et régies du Siège, quand les postes vacants ne sont pas comblés, les collectifs déstabilisés et les conditions de travail dégradées à un point alarmant ?

Les personnels du Studio de la communication externe, lâchement sacrifiés par une direction qui les juge imperméables « aux codes de la narration numérique » (sic), rejoindront-ils ceux de l'Université de la formation de la rue Linois dont la tutelle verrait bien l'activité transférée à l'INA... etc.

## Siège

Familles professionnelles	départs
<b>Programmes et artistiques</b>	67
<b>Communication, Marketing, Etudes</b>	35
<b>Gestion d'entreprise</b>	203
<b>Immobilier et Moyens Généraux</b>	25
<b>Production, Fabrication, Technologies</b>	415
<b>Journalistes</b>	182
<b>TOTAL SIEGE</b>	<b>927</b>

Pour la CGT, syndicat de contestation et de proposition, il n'y a aucune fatalité à accompagner ce vaste mouvement de mise à mal de notre entreprise de service public au moment où sa nécessité, face à la montée des périls, est encore renforcée.

En 2008, l'annonce de la suppression de la publicité sur les chaînes publiques avait provoqué un mouvement social d'ampleur inédite en raison des conséquences prévisibles sur l'emploi. En 2019, l'annonce sidérante de la suppression de 1000 postes à France Télévisions, sans aucune justification stratégique, se passerait-elle dans l'indifférence ?

La CGT réitère sa demande de retrait pur et simple de ce plan destructeur pour l'entreprise et ses salariés et la mise à plat, préalable à toute négociation, des éléments

stratégiques qui nécessiteraient une telle purge. D'autres voies existent et nous voulons les expertiser.

Nous avons la conviction que ce projet technocratique n'est pas né dans l'entreprise et qu'il a été concocté ailleurs, sous les lambris ministériels. On y retrouve comme en écho la stigmatisation présidentielle d'une entreprise qui serait soudain devenue « la honte de la république ». Il s'inscrit dans les préconisations jamais abandonnées du PAP 2022 dont l'objectif était de faire baisser la « dépense publique » de 3 points de PIB d'ici 2022.

Delphine Ernotte n'a-t-elle pas compris que quels que soient les gages qu'elle s'efforce de donner à son actionnaire, son sort sera scellé de la même façon que celui de ses prédécesseurs ?

## **La CGT appelle à la constitution d'une puissante intersyndicale Contre ce projet destructeur pour le service public de l'audiovisuel**

Paris, le 5 février 2019